

Nantes, le 31 janvier 2011

N/Réf. : CODEP-NAN-2011-005383

DIAGNOSTICS DU VAL DE LOIRE
15, Chemin du Taillis Moreau
44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Objet : Inspection de la radioprotection du 21/01/2011
Installation : Diagnostics du Val de Loire
Nature de l'inspection : appareil de détection de plomb dans les peintures
Identifiant de l'inspection (à rappeler dans toute correspondance) : INSNP-NAN-2011-1014

Réf. : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire, notamment son article 4.
Code de la Santé publique, notamment ses articles L.1333-17 et R.1333-98

Monsieur,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Bretagne et Pays de la Loire par la division de Nantes. Dans le cadre de ses attributions, la division de Nantes a procédé à une inspection de la radioprotection dans le cadre de votre autorisation de détention et d'utilisation d'un appareil contenant une source radioactive pour la détection du plomb dans les peintures.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 21 janvier 2011 a permis de prendre connaissance de votre activité, de vérifier différents points relatifs à votre autorisation, d'examiner les mesures déjà mises en place pour assurer la radioprotection et d'identifier les axes de progrès.

A l'issue de cette inspection, il ressort que les principales dispositions applicables en matière de radioprotection sont très bien respectées, notamment en ce qui concerne la réalisation du contrôle des sources et installations avant première utilisation, l'affichage et la mise en œuvre des consignes de stockage et d'utilisation.

Cette inspection n'a donné lieu à aucune demande d'actions ou observation.

A - Demandes d'actions correctives

Néant

B – Compléments d'information

Néant

C – Observations

Néant

Je reste à votre disposition pour aborder toute question relative à la réglementation applicable en matière de radioprotection et vous prie de bien vouloir agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le chef de division,

Signé par :
Pierre SIEFRIDT